

Paris, le 27 mars 2015

Objet : en réponse aux manœuvres dilatoires inacceptables du ministère de la Santé, la Chambre Nationale des Services d'Ambulances met à l'étude des actions à venir et appelle à l'unité de tous les ambulanciers et des autres fédérations du transport sanitaires.

Assez de mépris !

Une fois de plus, la Direction Générale de l'Offre de Soins a reporté, 24 heures avant l'échéance, la tenue de la réunion d'ouverture du groupe de travail « *organisation de l'offre de transport sanitaire* », qui doit statuer sur l'avenir du transport sanitaire.

Après de nombreux rappels de la CNSA, la DGOS avait pris l'engagement d'une réunion en janvier 2015. Arguant d'évasives « *contraintes d'agenda* », elle avait déjà reprogrammé cette réunion au 4 mars, et la reporte au 29 avril sur la base du même argument.

Pour la CNSA, il est clair qu'il y a là **une manœuvre dilatoire inacceptable**, visant à affaiblir la profession et à reculer sans fin l'ouverture des discussions qui s'imposent. Rappelons que la date du 30 avril est la date butoir des dépôts de candidatures pour les terrains d'expérimentation, ce qui ne laisse plus aucun délai aux entreprises.

Une fois encore cette décision témoigne du **mépris du ministère de la Santé à l'égard des ambulanciers**. La ministre de la Santé Marisol Touraine tente là un passage en force, comme elle le tente avec d'autres professionnels de santé.

Face à ce mépris et alors que beaucoup d'entreprises sont en péril, les ambulanciers vont se réunir afin de définir les actions qu'il convient d'entreprendre.

Dans l'intervalle, la CNSA enjoint l'ensemble des ambulanciers de France à manifester bruyamment leur désapprobation de ces méthodes inacceptables, à l'occasion des prochains déplacements de la ministre de la Santé Marisol Touraine ou du Premier Ministre Manuel Valls.

La CNSA prend contact avec l'ensemble des organisations du transport sanitaire pour examiner les conditions d'une réponse commune.

Pour Bernard Boccard, Président de la CNSA : « *La mise à l'étude de cette mobilisation est le fait d'une profession en danger, révoltée par le mépris de son ministre de tutelle et par les errements de l'Assurance Maladie. Le patient n'est pas une marchandise, et l'ambulancier n'est pas un simple transporteur, mais le premier et l'indispensable acteur de la chaîne de soins.* »

Contact presse :

Serge Nossovitch - Délégué général de la CNSA

tél. : 01 43 27 56 74 / 06 32 58 08 04

@ : serge.nossovitch@cnsa-ambulances.com

A propos de la CNSA

La CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) fondée en 1937, dont le siège est à Paris, forte de 1200 entreprises adhérentes au travers des syndicats départementaux affiliés à la chambre et répartie sur l'ensemble du territoire national (en métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), est l'organisation professionnelle la plus représentative des services d'Ambulances. Pour en savoir plus : www.cnsa-ambulances.com